



E.S.FALAISE NATATION

Mesdames, Messieurs les adhérents,

des compensations financières ont été envisagées pour les adhérents qui le souhaiteraient.

L'activité a été suspendue le 24 octobre. Les jeunes n'ont repris que le 25 mai, les adultes le 9 juin. Nous comptons donc une fermeture de 7,5 mois sur les 10 mois habituels d'une saison complète. Une fois enlevés les 20 € de licence et assurance fédérale, il reste 150 €. Un remboursement de 75 % de ces 150 €, soit 112,50 € vous est donc proposé.

Nous vous proposons les choix suivants:

- A Renonciation à cette compensation financière pour soutenir l'association et ses bénévoles.
- B Don à l'association contre un quitus fiscal* (à valoir sur les déclarations à établir en 2022 pour les revenus 2021. * Plus précisément, ce don numéraire à une association « d'intérêt général ayant un caractère [...] sportif » effectué en application de l'article 200-1 du code général des impôts ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant.)
- C Avoir de 112,50 € à valoir sur la cotisation de rentrée 2021/2022
- D Remboursement de 112,50 € par chèque établi et remis par votre association lors de l'Assemblée Générale le 1 juillet 2021 au centre aquatique à 19 h 30.

(Cochez 1 seule case)

Madame, Monsieur (Nom, Prénom):

Nom du nageur :

Votre choix devra parvenir au club impérativement avant le 15 août 2021 par mail ou par courrier :
M Bruno MADELAINE 37 rue de l'épée royale 14700 FALAISE

Passé ce délai, le choix de la renonciation sera automatiquement retenu. Comptant sur votre compréhension et votre solidarité, veuillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Date et signature :